



# Volontaires de l'aide de l'UE

FICHE-INFO ECHO



© VSO/Peter Canon

## Faits et chiffres

### Chiffres clés :

- 4 000 déploiements de citoyens européens dans le monde entier
- 4400 personnes formées, issues de pays non-membres de l'UE et victimes de catastrophes
- 10 000 opportunités de volontariat en ligne

### Contribution de l'UE de € 147,9 millions, couvrant ::

- Déploiement
- Renforcement capacitaire et assistance technique
- Réseau et communication

Aide humanitaire et  
protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél.: (+32 2) 295 44 00

Fax: (+32 2) 295 45 72

E-mail:

[echo-info@ec.europa.eu](mailto:echo-info@ec.europa.eu)

Site Internet:

<http://ec.europa.eu/echo>



\*Toutes les dernières  
fiches-info ECHO:  
[bit.ly/echo-fi](http://bit.ly/echo-fi)

## En bref

- L'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE offre une opportunité aux volontaires de s'engager sur le plan humanitaire. Au cours de la période 2016-2020, 4000 individus seront déployés par des organisations humanitaires pour apporter leur aide à des projets dans le monde entier. 10 000 postes supplémentaires seront ouverts pour du volontariat de support en ligne.
- L'initiative est ouverte à une variété de profils d'experts humanitaires, allant de débutant à expérimenté. L'initiative offrira aussi des opportunités, aux volontaires et au personnel des organisations et communautés locales, de renforcer leurs capacités de gestion des catastrophes.
- L'initiative encourage aussi le renforcement du système humanitaire et des capacités des organisations humanitaires et répondants locaux, afin que l'aide humanitaire fournie soit plus efficace et fondée sur des principes. À cet égard, l'initiative prévoit des fonds spécifiquement dédiés à soutenir l'assistance technique et le renforcement capacitaire des organisations de déploiement ou d'accueil.
- En 2015, 59 organisations humanitaires locales et 21 organisations humanitaires internationales ont bénéficié du soutien de l'UE pour renforcer leurs systèmes de gestion et d'intervention, ainsi que pour travailler en partenariat à l'implémentation des meilleures pratiques en matière d'acheminement de l'aide humanitaire et de gestion des volontaires.
- Des normes européennes concernant la gestion des volontaires par les organisations humanitaires ont été développées dans le cadre de cette initiative. Un programme européen de formation des volontaires permettra de garantir que les volontaires soient correctement formés et préparés avant leur déploiement.
- L'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE est un instrument innovant, ayant pour mission de compléter l'organisation de l'aide humanitaire et de renforcer la résilience et les capacités des communautés locales. L'initiative fait écho à l'engagement de l'UE pour relever les défis observés en matière de réduction des risques de catastrophes, et s'aligne étroitement sur le cadre de Sendai en matière de réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur les objectifs du sommet humanitaire mondial.

## Concernant l'initiative

Les organisations humanitaires ont besoin de davantage de gens correctement formés, pour mener à bien concrètement leur action de soutien aux communautés affectées par les catastrophes. L'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE permet aux Européens de contribuer à l'aide humanitaire dans des pays où une telle aide est nécessaire.

La plupart des programmes de volontariat existants en Europe ont une vocation nationale et peu d'entre eux proposent des opportunités de soutien à l'aide humanitaire. L'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE a pour but de rassembler volontaires et organisations de divers pays, pour qu'ils collaborent sur des projets communs, axés sur des secteurs comme le renforcement de la résilience, l'alerte d'urgence, ou encore la gestion des risques de catastrophe, et pour qu'ils expriment ainsi concrètement leur solidarité avec les communautés vulnérables face aux crises humanitaires.

La Commission européenne est en train de mettre sur pied un programme européen de formation pour les volontaires humanitaires et a établi des normes européennes pour les organisations humanitaires qui travaillent avec des volontaires sur des projets financés par l'UE dans le monde entier, afin de renforcer et soutenir les capacités locales en matière de prévention, de préparation et de rétablissement des catastrophes.

Investir dans le renforcement capacitaire des organisations humanitaires, communautés locales et premiers répondants, dans les pays affectés par les catastrophes, est une condition préalable essentielle à la concrétisation d'une réponse humanitaire plus efficace et fondée sur des principes ; et c'est une démarche soutenue par l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE.

## Qui peut postuler pour devenir Volontaire de l'aide de l'UE, et quand ?

Les candidats Volontaires de l'aide de l'UE doivent avoir plus de 18 ans et être citoyens ou résidents de longue durée d'un État membre de l'UE. Les citoyens de pays comme les pays candidats ou potentiels candidats à l'UE, les pays de l'EEE ou de la politique européenne de voisinage, peuvent postuler, sous condition qu'un accord bilatéral ait été conclu, entre l'UE et ces pays, pour leur participation à l'initiative. Les citoyens, non-européens, de pays victimes de catastrophes peuvent aussi participer à l'initiative, dans le cadre d'activités locales de formation capacitaire.

L'initiative est ouverte à une variété de profils : les candidats peuvent être des experts juniors, désireux d'acquérir une expérience dans le secteur humanitaire, ou des experts seniors, disposant de plus de cinq ans d'expérience professionnelle pertinente et désireux d'aider sur le plan humanitaire en mettant leurs acquis à contribution. Les opportunités de préparation et de déploiement qui leur sont offertes dépendront du niveau de compétence de chacun.

**Les recrutements pour le déploiement des Volontaires de l'aide de l'UE commenceront à l'été 2016.** Une liste des postes vacants et des informations supplémentaires sur l'attribution des tâches et le processus de recrutement, seront publiées sur le site internet du service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO).

## Comment l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE fonctionnera-t-elle ?

La Commission a établi des normes européennes concernant la gestion des volontaires humanitaires et se charge de certifier les organisations humanitaires, de déploiement ou d'accueil, qui se conforment à ces normes, tant dans les pays européens que dans les pays victimes de catastrophes. Ces organisations certifiées auront, à leur tour, pour tâche d'identifier des projets humanitaires adaptés, sur base des besoins identifiés, et de demander des subventions auprès de l'UE pour le déploiement de Volontaires de l'aide de l'UE.



Les Volontaires de l'aide de l'UE seront d'abord formés et l'on testera ensuite leur disposition à être déployés. L'initiative soutient également le renforcement capacitaire du personnel et des volontaires locaux de première ligne des organisations, dans les pays victimes de catastrophes où les Volontaires de l'aide de l'UE seront amenés à travailler.

Le déploiement des volontaires se fera sur des projets axés, par exemple, sur des activités de renforcement de la résilience, de [gestion des risques de catastrophe](#)\* et d'alerte précoce, dans des pays vulnérables, fragiles ou affectés par les catastrophes parmi les pays tiers non-européens ; ou encore, sur des interventions de préparation, y compris des activités de logistique, de transport, de coordination, de gestion de projet, de gestion financière et administrative, et de communication.

Les Volontaires de l'aide de l'UE ne seront **pas** déployés sur des interventions d'urgence dans des zones de conflit armé.

## Financement

Le budget de l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE s'élève à € 147,9 millions pour la période 2015-2020. Ces fonds serviront à mettre sur pied un vaste programme de renforcement capacitaire, de formation et de soutien pour les Volontaires de l'aide de l'UE, pour les volontaires et le personnel basés dans les pays tiers, et pour le déploiement de volontaires contribuant à la mise en œuvre d'actions concrètes.

## Avantages et résultats

D'ici 2020, 4000 Volontaires de l'aide de l'UE apporteront leur contribution à des projets humanitaires dans le monde entier.

10 000 'volontaires en ligne' apporteront leur contribution pour des tâches pouvant être réalisées depuis chez soi sur son ordinateur, comme, par exemple, des travaux de traduction, de conception graphique ou de conseil et de soutien.

4400 personnes issues d'organisations locales dans des pays non-membres de l'UE, victimes de catastrophes, pourront aussi bénéficier d'un renforcement capacitaire.

En 2015, 80 organisations humanitaires locales et internationales ont bénéficié d'une assistance technique et d'activités de renforcement capacitaire, en vue de renforcer les processus opératoires, d'encourager un développement politique, de partager les meilleures pratiques au travers de leur collaboration, et de renforcer la résilience des communautés locales auprès desquelles elles travaillent.

## Exemples de projets menés durant la phase



Erika Bozzato (Italie) a été Volontaire de l'aide de l'UE dans le cadre d'un projet-pilote, organisé par **Alianza por la Solidaridad**, dans la vallée de Bekaa au Liban, et portant secours aux réfugiés de Syrie vivant dans des campements informels ou des bâtiments inachevés. Appuyant les activités de l'équipe de promotion de l'hygiène, elle a participé aux campagnes de sensibilisation pour un stockage d'eau et des installations sanitaires sécurisées, en vue d'éviter la propagation des maladies d'origine hydrique. Elle a aussi apporté sa contribution en matière de communication et développé de nouveaux outils d'évaluation et méthodologies. © Alianza por la Solidaridad





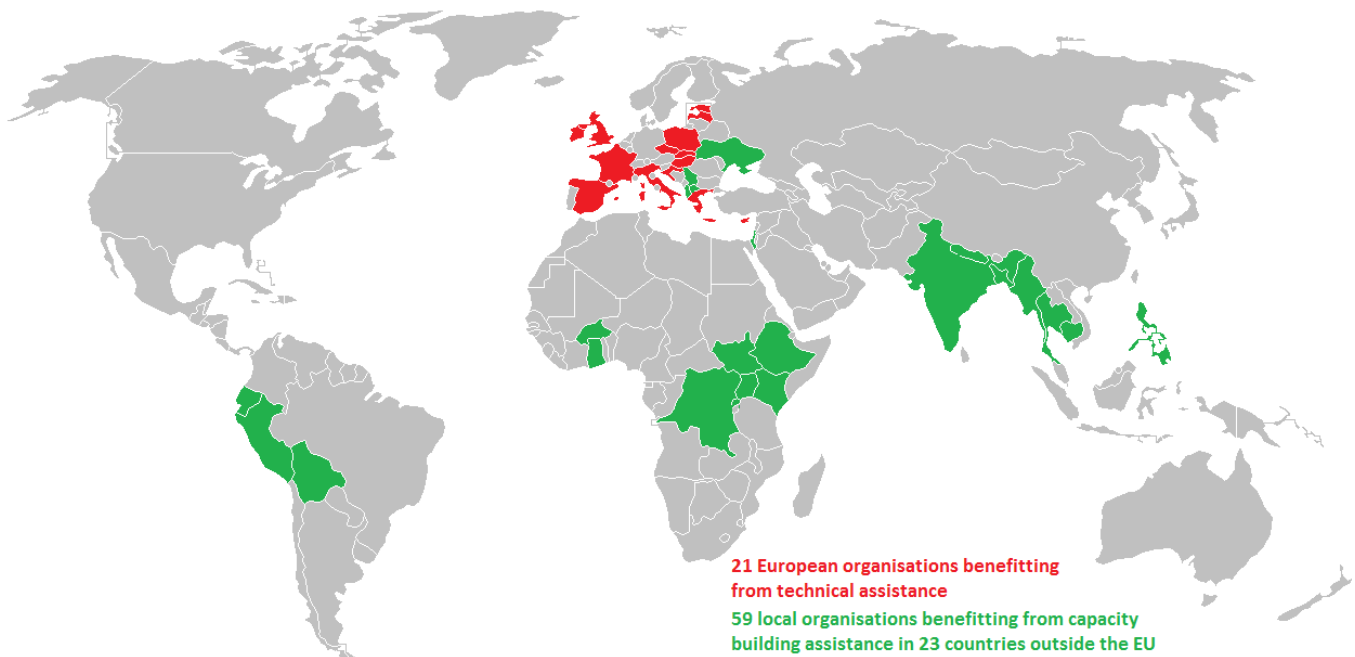
Jonathan Whitefield (Royaume-Uni) s'est porté volontaire en Jordanie, sur l'un des projets-pilotes de **Save the Children**. Jonathan nous a décrit l'une de ses premières tâches : « J'ai géré, avec succès, une distribution de chaussures pour enfants, dans un des campements informels d'Amman. Je m'étais rendu dans le campement à trois reprises auparavant, pour évaluer, planifier et annoncer notre action, et le jour-J, nous avons distribué des chaussures à 358 enfants, âgés de 5 à 17 ans. Ce fut un excellent premier projet et j'ai appris beaucoup, en particulier en matière de gestion de la sécurité, de communication, d'implication des bénéficiaires, de gestion de données et de construction de rapports collaboratifs. © Save the Children

Chris Van Duuren (Pays-Bas) se considère comme un volontaire de carrière. Actif en tant que bénévole, Chris a entrepris un déploiement de courte durée aux côtés de la **Croix-Rouge néerlandaise** au Kosovo, pour contribuer au renforcement capacitaire des autorités locales de protection civile. Chris et son équipe de Volontaires de l'aide de l'UE ont étroitement collaboré avec les pompiers, le personnel hospitalier, la police, la Croix-Rouge, les autorités gouvernementales et les chefs de communautés locaux. Ensemble, ils ont mis au point un exercice multi-agences de gestion des inondations, en vue de tester et de renforcer les procédures existantes en termes de réponse d'urgence. Chris et son équipe ont organisé une formation aux compétences vitales nécessaires aux répondants de première ligne en cas de catastrophe (premiers secours, opérations de sauvetage sur les toits, identification des risques sécuritaires, coopération multi-agences). © Obermaier/Red Cross Netherlands

**Informations supplémentaires :** [http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers\\_fr](http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr) ou [http://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers\\_en](http://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers_en)

**Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante :** [EU-AID-VOLUNTEERS@ec.europa.eu](mailto:EU-AID-VOLUNTEERS@ec.europa.eu)

## Assistance technique et projets de renforcement capacitaire soutenus dans le cadre de l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE 2015



\* Toutes les dernières  
fiches info ECHO :  
[bit.ly/echo-fi](http://bit.ly/echo-fi)

Dans le cadre de l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE, des organisations locales bénéficient d'activités dédiées de renforcement capacitaire, pour renforcer et améliorer leurs capacités organisationnelles, techniques et opératoires. L'initiative apporte aussi un appui au renforcement des systèmes d'intervention d'urgence des répondants locaux, à l'organisation de formations à la préparation aux catastrophes et de renforcement de la résilience des communautés locales, et à l'amélioration des systèmes de gestion des volontaires au sein des organisations locales.

L'assistance technique aide les organisations humanitaires européennes à renforcer leurs propres capacités, pour assurer une réponse plus efficace lors de crises humanitaires, à travers le monde entier. Au travers de séminaires, d'ateliers, de formations de formateurs, et d'examen des politiques, les organisations peuvent améliorer leurs propres systèmes opératoires et de gestion. Les actions menées dans ce cadre se concentrent sur un renforcement des politiques de gestion des volontaires, sur l'élaboration de stratégies de gestion des savoirs, et sur une mise à niveau des ressources disponibles et des politiques de gestion, sur base des dernières meilleures pratiques en date.

## Prochaines étapes pour les organisations

### **Marche à suivre :**

#### **1. Devenir une organisation de déploiement ou d'accueil certifiée**

Toute organisation souhaitant déployer ou accueillir des volontaires, dans le cadre de l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE, **doit d'abord se faire certifier sous l'initiative**. Le processus de certification consiste en une vérification que les normes et procédures de gestion des volontaires, établies pour garantir la protection et la bonne gestion des volontaires, pendant leur déploiement, dans le cadre de l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE, puissent être pleinement satisfaites et appliquées par l'ensemble des organisations participantes. Pour de plus amples informations sur le processus de candidature à la certification, nous vous invitons à consulter la page suivante : [https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers/actions/certification-mechanism-for-sending-and-hosting-organisations\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers/actions/certification-mechanism-for-sending-and-hosting-organisations_en)

Pour les organisations ayant besoin d'un appui dans leurs démarches de certification, des subventions peuvent être octroyées, dans l'objectif de renforcer les capacités des organisations de déploiement ou d'accueil souhaitant prendre part à l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE, et de garantir leur respect des normes et procédures relatives aux candidats volontaires et aux Volontaires de l'aide de l'UE. Le prochain appel à propositions pour des **subventions de renforcement capacitaire ou d'assistance technique** est prévu pour le printemps 2016.

#### **2. Construire un consortium d'organisations européennes et des pays tiers**

Les partenariats transnationaux sont au cœur de l'initiative des Volontaires de l'aide de l'UE et sont valorisés comme outil de transfert des savoirs, de partage des meilleures pratiques et d'accroissement du niveau d'expertise. Seuls les consortiums d'organisations de déploiement et d'accueil peuvent répondre aux appels à propositions de déploiement.

#### **3. Soumettre une proposition de projet pour le déploiement de Volontaires de l'aide de l'UE**

Les consortiums d'organisations certifiées de déploiement et d'accueil peuvent introduire une demande de subvention pour le déploiement de volontaires en milieu humanitaire, en soutien à des activités de préparation, de réduction des risques de catastrophe ou de réponse d'urgence. Le prochain appel à propositions de ce type aura lieu au printemps 2016 : [https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers/actions/deployment\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers/actions/deployment_en)

